



## Assemblée générale

Distr. générale  
17 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Comité des relations avec le pays hôte

#### **Note verbale datée du 15 juillet 2002, adressée au Président du Comité des relations avec le pays hôte par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité des relations avec le pays hôte et a l'honneur de l'informer que les autorités américaines n'ont pas accordé les visas d'entrée nécessaires à la délégation iraquienne qui devait participer à la dixième session de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale tenue à New York, du 1er au 12 juillet 2002.

La Mission permanente de l'Iraq avait présenté à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique, le 7 juin 2002, une demande de visa d'entrée pour Sultan Al-Shawi et Riadh Al-Adhami, puis, le 11 juin 2002, une autre demande pour Asi Al-Falahi, afin qu'ils participent aux travaux de la Commission susmentionnée. Les travaux de cette commission se sont achevés le 12 juillet 2002 mais les visas n'ont toujours pas été accordés.

Cette position des États-Unis constitue une violation de l'accord de siège signé entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique, et elle manifeste aussi le refus de ce pays d'honorer ses engagements en vertu de la résolution de l'Assemblée générale qui a réitéré la nécessité pour les États-Unis de délivrer dans un délai approprié les visas d'entrée aux États Membres. Cet acte viole aussi de manière générale toutes les conventions connues régissant les privilèges et immunités diplomatiques.

Refuser d'accorder des visas d'entrée aux délégations iraquiennes est devenu, pour les autorités américaines, une pratique habituelle dont le but est d'entraver les activités de la Mission et de l'empêcher de participer aux réunions qui se tiennent à l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, nous vous prions d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité des relations avec le pays hôte et de considérer la présente note comme un document officiel du Comité.

New York, le 15 juillet 2002

